VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS

CONTRAT DE VILLE

APPEL A PROJETS 2016

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE 3

II - ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS 4

III - PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS 5

IV - AXES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES DE LA VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS 6

V - CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS 6

5.1 - CRITERES COMMUNS A TOUTES LES DEMANDES 6

5.2 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DE L'ETAT 7

5.2.1 - Principes généraux 7

5.2.2 - Priorités d'intervention 7

5.3 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DE LA REGION 8

5.4 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS 9

5.5 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DE LA VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS 9

ANNEXE : PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS 2015-2020 10

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys » 10

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier 16

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire 18

I – PRESENTATION GENERALE

Le 17 juin 2014, le gouvernement dévoilait la « nouvelle géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville », qui recense 1 300 quartiers prioritaires au niveau national.

Aire-sur-la-Lys fait partie des collectivités entrantes dans la géographie prioritaire de la ville. C'est plus précisément le centre-ville qui a été intégré au dispositif (voir page suivante). Le périmètre retenu regroupe une population de 2 000 habitants.

Selon les termes de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014, « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Copilotée par l'Etat et les collectivités territoriales compétentes, cette politique a pour but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La ville a signé son contrat de ville le 2 juin 2015, pour la période 2015-2020. Les cosignataires sont l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les bailleurs sociaux concernés.

Le contrat de ville synthétise les objectifs retenus et les engagements de chacun pour le quartier prioritaire. Il sert de base unique à l'intervention concertée des divers partenaires (ville, Etat, collectivités territoriales, établissements publics, associations…) dans les domaines essentiels de la politique de la ville : urbanisme, économie, social, éducation, santé, culture.

L'élaboration du contrat de ville ***s***'est appuyée sur un diagnostic de territoire établi en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer, à partir des « piliers » de la politique de la ville : cohésion sociale, emploi et développement économique, rénovation urbaine et cadre de vie, valeurs de la République et citoyenneté.

Pour chacun de ces enjeux, le diagnostic a permis de définir un ensemble d'orientations stratégiques et opérationnelles, elles-mêmes déclinées en diverses actions concrètes à mettre en œuvre sur le quartier prioritaire d'Aire-sur-la-Lys. Ces actions sont ensuite traduites sur le terrain par des initiatives spécifiques proposées par les différents partenaires, dont les associations qui travaillent au quotidien sur le périmètre concerné, dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Le contrat de ville permettra ainsi à divers acteurs de porter leurs propres initiatives au service des habitants du quartier prioritaire avec, en fonction de la pertinence des projets et des moyens alloués, le soutien adapté de la ville d'Aire-sur-la-Lys et de ses partenaires.

Le présent appel à projet permet de solliciter les financements pour le développement et la mise en place d'actions à destination du quartier prioritaire d'Aire-sur-la-Lys.

Le quartier prioritaire obéit au plan suivant :

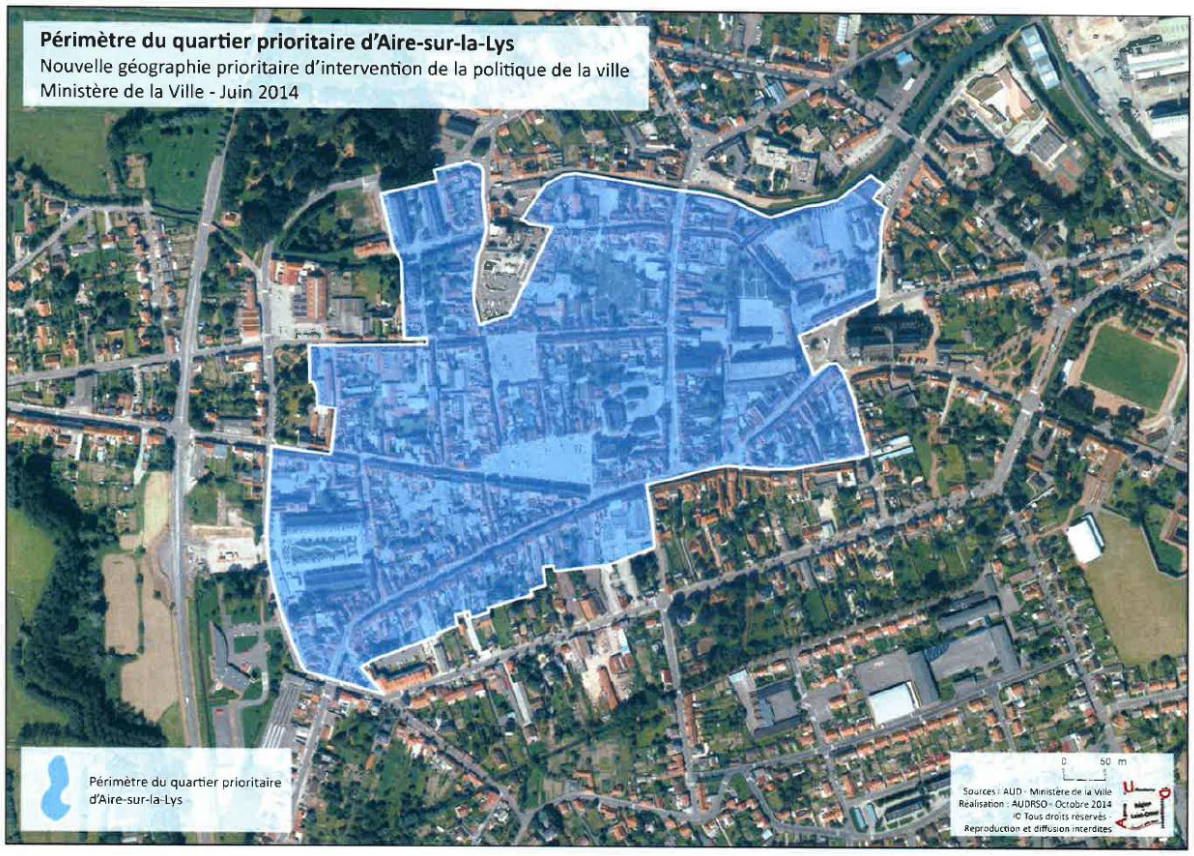

Seul le périmètre figurant en bleu est éligible aux crédits spécifiques « politique de la ville » de l'État.

II - ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS

Les actions proposées dans le cadre du présent appel à projets doivent impérativement s'inscrire dans les enjeux et objectifs du contrat de ville.

3 enjeux, déclinés en 11 objectifs stratégiques, ont été identifiés. Ces objectifs stratégiques sont décomposés en objectifs opérationnels puis en actions envisagées (voir annexe 1).

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques :

1) Améliorer et renforcer l'accompagnement à la scolarité concourant à la réussite éducative des enfants du quartier
2) Améliorer l'accès aux soins et sensibiliser les habitants du quartier à la prévention
3) Poursuivre et accroître le travail sur la parentalité

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

Objectifs stratégiques :

1) Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et lutter contre l'habitat indigne et énergivore
2) Redynamiser l'attractivité résidentielle du quartier
3) Prévenir les actes d'incivilité et de délinquance dans le quartier
4) Développer l'accès à l'offre culturelle et sportive pour les habitants du quartier prioritaire

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

Objectifs stratégiques :

1) Soutenir les publics rencontrant des difficultés dans la recherche d'emploi ou de formation professionnelle
2) Favoriser l'accession à l'emploi
3) Développer l'offre de proximité pour les demandeurs d'emploi
4) Maintenir et redynamiser l'activité économique au sein du quartier

III - PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers de subvention se fait une fois par an. L'instruction de ces dossiers associe l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais.

Votre dossier de demande de subvention doit être saisi à travers le dossier **CERFA COSA N°12156*03**

Ce dossier est téléchargeable

1. sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais (Rubrique : politique publique/Cohésion sociale - politique de la ville /demande de subvention)

   http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-Sociale-Politique-de-la-Ville/Politique-de-la-Ville/Demande-de-subvention

2. sur le site de la ville d'Aire-sur-la-Lys : www.ville-airesurlalys.fr .

Il faut déposer un dossier distinct par projet.

Votre dossier doit être déposé au plus tard le 13 novembre 2015.

Le(s) dossier(s) CERFA sont à adresser à la ville d'Aire-sur-la-Lys. Ils doivent comporter :

- 2 exemplaires originaux
- 2 copies
- une version numérique du dossier

Les dossiers reçus seront adressés aux partenaires financeurs pour instruction. Un comité des financeurs sera organisé en février 2016.

UNE REUNION DE LANCEMENT ET DE PRESENTATION
DE L'APPEL A PROJETS EST ORGANISEE
LE 14 OCTOBRE 2015 à 16h00 EN MAIRIE D'AIRE-SUR-LA-LYS

IV - AXES D'INTERVENTION DES PARTENAIRES DE LA VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS

	AXES D'INTERVENTION	CALENDRIER
ETAT	Villes, Vie Vacances CLAS Dispositif de Réussite Educative Crédits spécifique « politique de la ville »	DEPOT DU CERFA AU 13 NOVEMBRE 2015 A LA VILLE
REGION	Mobiliser tous les publics, y compris les publics les plus éloignés des acteurs et partenaires institutionnels et socioculturels pour les rendre acteurs de leur environnement (Fonds de participation des habitants - **FPH**) ; Développer les expérimentations et les innovations permettant de développer les compétences citoyennes et entreprenantes (Nos quartiers d'été - **NQE**)	ENVOI DOSSIERS AU CONSEIL REGIONAL COPIE A LA VILLE 13/11/2015 au plus tard Les fiches spécifiques sont disponibles sur http://www.nordpasdecalais.fr/DSDT2016
	Structurer le développement social durable, à travers une co construction des projets de territoire avec les acteurs et notamment les habitants **(FITA)** ; Investir dans la Gestion Urbaine et de Proximité, afin d'améliorer le cadre de vie **(GUP).** Volet Investissement et Fonctionnement	DEPOT DU CERFA AU 13 NOVEMBRE 2015 A LA VILLE
DÉPARTEMENT	Droit commun du département	DEPOT DU CERFA AU 13 NOVEMBRE 2015 A LA VILLE

NB : Les crédits de droit commun des signataires du contrat de ville doivent être mobilisés avant la sollicitation des crédits spécifiques.

V - CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

5.1 - CRITERES COMMUNS A TOUTES LES DEMANDES

Votre dossier doit refléter la qualité de votre projet. Vous devez accorder une attention particulière à remplir les différentes rubriques. Gardez bien à l'esprit que votre dossier est susceptible d'être lu par une personne qui ne connaît pas nécessairement l'agglomération, votre structure et votre projet.

Votre dossier doit être complet au moment du dépôt. La page 5 du CERFA précise les pièces à joindre.

Les reconductions d'actions devront faire apparaitre dans le CERFA le bilan intermédiaire de l'action 2015 (fiche 6.1/6.2/6.3). Tout élément de bilan permettant d'apprécier la réalisation du projet pourra être fourni en annexe.

Le principe de l'annualité budgétaire devra être respecté. Les dates d'exécution doivent être comprises entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Les plans de financement devront faire apparaitre clairement les sollicitations financières relevant de l'appel à projets et les dispositifs associés.

Exemple

- Etat : Préciser Contrat de Ville/ CGET
- Région : Préciser FPH

Outre la prise en compte des priorités du contrat de Ville, la sélection des projets prendra en compte le respect des critères suivants :

- La qualité de l'intervention proposée et la clarté du mode opératoire
- La cohérence et la complémentarité avec l'action municipale (lien avec les services et les équipements municipaux) et communautaire
- La prise en compte et la mobilisation des partenaires institutionnels, associatifs et/ou des publics visés pour la construction du projet
- La prise en compte du contexte local et de son évolution
- La cohérence financière et la recherche de cofinancements
- La capacité à présenter et à mettre en place des indicateurs pertinents de suivi

5.2 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DE L'ETAT

5.2.1 - Principes généraux

Les actions devront impérativement cibler les habitants des quartiers prioritaires. Aussi, les porteurs de projets veilleront à indiquer les modalités de mobilisation du public.

Le principe d'un dossier global par structure doit être recherché. Pour les structures souhaitant développer plusieurs actions, le dossier CERFA 12153*03 permet de générer plusieurs fiches actions.

Le seuil de financement minimal est fixé à 5 000 €. En-dessous de ce seuil, le financement de micro-projets est toutefois possible, par une enveloppe égale à 10% des crédits spécifiques.

Les crédits spécifiques de l'État n'ont pas vocation à financer :

- le fonctionnement courant des structures. Les frais de structure peuvent être précisés dans le plan de financement et dans la limite de 10% du montant de la subvention CGET ;
- les postes de fonctionnaires territoriaux ;
- les dépenses d'investissement.

5.2.2 - Priorités d'intervention

Les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront accompagner les projets proposés dans la mesure où ces derniers :

- ciblent les habitants des quartiers prioritaires de la ville
- s'inscrivent dans les priorités du contrat de ville

Concernant la programmation 2016 et outre les priorités locales, l'État veillera au respect de plusieurs principes :

- la nécessité de développer les projets visant l'égalité hommes-femmes,
- le renforcement du pilier développement économique en lien avec la charte entreprise des quartiers
- la mobilisation des mouvements d'éducation populaire,
- la mobilisation de projets en lien avec l'Euro 2016.

Dans une logique de priorisation des crédits de droit commun, il est précisé que :

- Une attention sera portée à la mobilisation des crédits de l'Agence Régionale de santé pour les actions relevant de l'objectif 1.1 et 1.2

En effet, compte tenu des crédits susceptibles d'être mobilisés par l'ARS, les crédits « politique de la ville » seront engagés de manière prioritaire sur les actions suivantes :

- Actions ponctuelles de sensibilisation et/ou d'information
- Actions qui ne relèvent pas uniquement du domaine de la santé mais qui contribuent à favoriser la diffusion des messages
- Actions d'accompagnement individuel à l'accès aux droits et aux soins
- Actions expérimentales
- Actions ciblant les jeunes compte tenu de l'axe transversal « jeunesse » du contrat de ville

❖ Les actions de prévention de la délinquance devront s'inscrire dans l'appel à projets FIPD (à venir). Le FIPD concentre depuis le 1er janvier 2013 l'intégralité des crédits dédiés à la prévention de la délinquance. La note de cadrage du Pas-de-Calais sera adressée aux porteurs de projets.

5.3 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DE LA REGION

Les critères de subvention des actions sont les suivants :

❖ Les crédits spécifiques de la Région devront répondre à la géographie prioritaire (QPV et quartiers de veille)

❖ Les projets devront impérativement préciser les modalités de participation des habitants

Plusieurs dispositifs intègrent le cadre de l'appel à projets unique :

❖ Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

❖ Nos Quartiers d'Été (NQE)

❖ Le Fonds d'Initiatives des Territoires et des Acteurs (FITA)

Dispositif	Seuil minimal	Seuil Maximal	Co-financement local minimum (par rapport à la dépense subventionnable)	Type de projet - portage
FPH	2000€	-	30%	Micro projet- initiative des habitants/associations bénévoles
NQE	2000€	-	30%	Projet estival porté par un collectif associant les habitants, en lien avec les villes/l'intercommunalité
FITA – Participation des habitants	5000€	-	30%	Projet « structurant » porté par une association professionnelle/centre social/communes, pour les habitants
FITA GUP Fonctionnement	5000€	20 000€	30%	Projet « structurant » porté principalement par une commune, ou structures en lien avec la commune

Dispositif	Seuil minimal	Seuil Maximal	Co-financement local minimum (par rapport à la dépense subventionnable)	Type de projet - portage
FITA – GUP Investissement	5000€	150 000€	30%	Investissement porté principalement par une commune, ou une structure en lien avec une commune

Les notes de cadrage sont disponibles sur le site internet de la région Nord-Pas de Calais.

Important : les sollicitations relevant des dispositifs NQE et FPH peuvent être adressées directement au Conseil Régional. Une copie devra être adressée à la ville d'Aire-sur-la-Lys.

5.4 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE_CALAIS

Le Département s'associe au présent appel à projet et mobilisera ses crédits de droit commun pour les quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, il sera associé à l'instruction des dossiers relevant de ses champs de compétence.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais s'orientera sur les 4 grands enjeux repérés :

- la bataille pour l'emploi,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie,
- la mobilité des habitants.

Le Département précisera les dispositifs qui pourront concourir à ces enjeux lors de la réunion d'information.

5.5 – POUR LES DEMANDES DE CREDITS SPECIFIQUES DE LA VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS

Les projets doivent répondre aux enjeux du contrat de ville.

La ville d'Aire-sur-la-Lys pourra intervenir sur les dossiers qui relèvent de ses compétences.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Contact : Thierry DALLONGEVILLE

Directeur général adjoint

Commune d'Aire-sur-la-Lys – Hôtel de vile – Grand Place

03.21.95.40.57

t.dallongeville@ville-airesurlalys.fr

ANNEXE : PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS 2015-2020

Les actions colorées en bleu sont celles qui ont été identifiées en priorité pour 2015.

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Améliorer et renforcer l'accompagnement à la scolarité concourant à la réussite éducative des enfants du quartier	Renforcer les actions collectives d'accompagnement à la scolarité		CSCI	Education Nationale	
	Mettre en place des projets culturels et sportifs dans le cadre des TAP		Ville	CSCI / Associations culturelles et sportives	
	Favoriser la scolarisation des enfants dès 2 ans	Mettre en place des actions passerelles ou de préscolarisation	Ville / CCPA	CSCI	
		Accueillir les 2-3 ans à l'école	Ville / Education Nationale		
	Mobiliser les ressources numériques pour les apprentissages		Ville / Education Nationale		
	Mettre en place des séjours pendant les vacances scolaires pour les enfants en difficulté		CSCI		

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Améliorer l'accès aux soins et sensibiliser les habitants du quartier à la prévention	Développer un programme d'action visant au bien-être de la population et à la prise en compte des déterminants de santé (alimentation, activité physique, bien-être, estime de soi)	Redéploiement sur le quartier prioritaire	CSCI	CPAM / ARS / CG	Droit commun ARS / Crédit spécifiques
	Mettre en place un projet concerté en prévention-éducation	Mettre en place un programme d'actions de sensibilisation et de dépistage des maladies (cancer, diabète, maladies cardio-vasculaires)	CPAM – CSCI	ARS / CPAM / URCS	ARS URCS droits commun sur 2015
		Mettre en place un cycle d'information et de sensibilisation sur les addictions en direction des jeunes, des parents et des équipes éducatives (en lien avec la « maison des parents » et la Maison des Ados du CG)	CSCI	Education Nationale / gendarmerie / Police / Associations / Maison des Ados (CG)	MILDT / ARS

		Sensibiliser les jeunes, les familles et les équipes éducatives sur la question des grossesses précoces		CSCI / Planning familial / Lycée / Collège	
		Informer les adolescents sur les méthodes contraceptives et la sexualité – Mettre en place une permanence du Planning Familial		CSCI / Planning familial / Lycée / Collège	
		Sensibiliser sur la vaccination des jeunes enfants		ARS / PMI / Education Nationale	
	Développer, maintenir et coordonner l'offre de soins sur le territoire	En lien avec l'ARS et le Contrat Local de Santé	Ville	ARS	
	Renforcer le lien social auprès des personnes âgées	Mettre en œuvre un programme partenarial d'actions autour de la prévention du vieillissement en lien avec les établissements d'accueil et les services de maintien à domicile (en lien avec la future antenne du centre hospitalier)			
		Valoriser l'implication et les compétences des séniors dans des activités intergénérationnelles	CSCI	CARSAT / CPAM / Centre hospitalier	CARSAT / ARS

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Poursuivre et accroître le travail sur la parentalité	Replacer la famille et les parents au cœur de l'action éducative	Poursuivre le développement des actions parents-enfants et les orienter dans leur mise en œuvre sur le quartier prioritaire Mettre en place des ateliers parents-enfants au sein de l'école (développer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants)	CSCI	CAF/ CG / CCAS / Ville / Education Nationale / PMI	CAF / CG / Crédit spécifiques
		Mettre en place un espace d'échanges entre parents (« maison des parents ») sur l'ensemble des questions mobilisant les partenaires spécialisés du territoire (type maison de la parentalité) à tous les stades (grossesse, jeunes enfants, ados, jeunes adultes)	CSCI	CAF/ CG / CCAS / Ville / Education Nationale / PMI	CAF / CG / Crédit spécifiques

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Conforter l'accompagnement de tous les publics en difficulté dans l'accès aux droits et aux services	Informer, communiquer et développement les différents moyens disponibles dans l'accès aux droits	Renforcer l'action de l'école de consommateurs et son accessibilité	CSCI	Ville / Caf / CG	Région / CAF / Ville
		Assurer la promotion et le développement du Point d'Accès aux Droits et de ses services	Ville		
		Mobiliser les services sur les informations de droits des usagers (par exemple, convention PLANIR entre le CCAS et la CPAM)		CPAM / CAF / CARSAT	
		Faciliter l'accès aux nouvelles technologies pour les démarches administratives (bornes multiservices)			

Enjeu 1 : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire « centre historique d'Aire-sur-la-Lys »

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Favoriser le lien social intergénérationnel par la participation des habitants	Installation, structuration et animation du conseil citoyen		CSCI	Habitants / AUDRSO	Crédits spécifiques
	Soutenir les initiatives qui favorisent le vivre-ensemble	Développer des actions/animations au sein du quartier (fête des voisins, fête de la musique)	CSCI – Ville - QAPA	Conseil Citoyen	Ville / Crédit spécifique
		Mise en œuvre d'un fonds de participation des habitants	Ville / CSCI		Région / Ville / crédits spécifiques
	Ouvrir une antenne du CSCI au sein du quartier prioritaire		CSCI	Ville	

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et lutter contre l'habitat indigne et énergivore	Renforcer l'information et la sensibilisation sur les économies d'énergie (et coordonner les actions au sein de l'appartement pédagogique)	Permanences du PACT Visites du logement (PACT) Ateliers économies d'énergie (Mission Locale) Permanence de l'Espace Info Energie		PACT / Mission Locale / CSCI / Logis 62 / Espace Info Energie / Enerlya / CG	
	Encourager la rénovation du parc de logements anciens (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants)	Améliorer la connaissance du parc de logements du quartier prioritaire (étude sur les logements vacants, étude pré-opérationnelle d'OPAH) Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Ville / CCPA	DDTM / ANAH / AUDRSO	ANAH : 50% du coût de l'étude pré-opérationnelle

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Redynamiser l'attractivité résidentielle du quartier	Mettre en place des démarches de gestion urbaine de proximité afin d'initier des projets liés à l'amélioration du cadre de vie	Espaces publics, espaces verts, jardins partagés, aires de jeux, compostage collectif…	Conseil Citoyen / Ville	Région	DSDT (Région)
Prévenir les actes d'incivilité et de délinquance dans le quartier	Assurer la tranquillité publique au sein du quartier prioritaire	Développer et valoriser l'action de la cellule de veille restreinte	Ville	Gendarmerie / Police Municipale / Bailleurs sociaux / Education Nationale	
		Renforcer le travail des médiateurs de rue en lien avec la cellule de veille	CSCI	Ville / Gendarmerie / Police Municipale / Bailleurs sociaux	FIPD / Ville / crédits spécifiques
		Relancer l'action « Voisins vigilants » sur le quartier prioritaire	Habitants (Conseil Citoyen) / Ville	Ville / Gendarmerie / Police Municipale	
	Limiter les actes de délinquance	Développer l'action des services de gendarmerie et de police municipale dans le cadre de patrouilles de proximité (à vélo et à pied)	Gendarmerie – Ville – Police Municipale		FIPD / Ville
		Mettre en place un système de vidéo-surveillance	Ville	Gendarmerie / Police municipale	FIPD / Ville

Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Développer l'accès à l'offre culturelle et sportive pour les habitants du quartier prioritaire	Développer l'accès aux pratiques culturelles	Développer les projets de médiation culturelle en direction des habitants du quartier	OCA / CSCI /	Ville / CG / QAPA / éducation nationale	Spécifiques / CG
		Mettre en œuvre des projets culturels avec les habitants du quartier	OCA / CSCI /	Ville / CG / QAPA / éducation nationale	Spécifiques / CG / DRAC
		Mettre en place un « Pass Culture »	Ville	Associations et équipements culturels et sportifs	
	Faciliter la pratique d'activités sportives	Faciliter l'accès aux activités sportives pour les habitants du quartier		CSCI / Associations sportives	
		Mettre en place un « Pass Sport »	Ville		
		Encourager la pratique sportive comme vecteur de santé et de bien-être (marche, vélo)	Ville (schéma cyclable)		
		Favoriser les actions d'insertion par le sport	Mission Locale	Associations sportives / Gendarmerie / Police Municipale	

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Soutenir les publics rencontrant des difficultés dans la recherche d'emploi ou de formation professionnelle	Mettre en place des dispositifs d'information et d'accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi	Accompagnement renforcé (Pôle Emploi) Garantie Jeune (Mission Locale) Dispositif d'accompagnement pour les seniors (PLIE)	Pôle Emploi / Mission Locale / PLIE	DIRECCTE	
	Faciliter l'accès aux dispositifs de garde d'enfants : prise en charge, horaires atypiques…	Inventaire des assistantes maternelles en horaires atypiques Etude des besoins	Ville / CCPA	RAM / DIRECCTE	CAF
	Renforcer l'inclusion sociale et l'accompagnement vers le retour à l'emploi	Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics			

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Favoriser l'accession à l'emploi	Renforcer les actions menées en faveur de la mobilité des demandeurs d'emploi (location de véhicules, covoiturage)	Mettre en location un petit parc de véhicules Informer les demandeurs d'emploi sur les solutions de mobilité / organiser les déplacements vers les structures liées à l'emploi (Pôle Emploi Longuenesse, etc.) Encourager le covoiturage		Défi Mobilité / associations d'insertion (Aparde, Recup'Aire)	
Développer l'offre de proximité pour les demandeurs d'emploi	Créer un espace unique d'information et d'orientation de premier niveau sur les thématiques de l'emploi et de la formation	Mettre en place un point info emploi formation assurant le relais avec les prescripteur et les structures institutionnelles mettant à disposition des demandeurs d'emploi les moyens d'information et d'orientation permettant un ciblage des besoins de parcours de réinsertion ou d'accès aux droits Mettre en place un médiateur emploi-formation (en lien avec les médiateurs de rue)	CSCI / Ville	Pôle Emploi / Mission Locale / PLIE / Ville / CMA / CCI / EIF / DIRECCTE	Adulte-relais / crédit spécifiques / ville
	Permettre la tenue d'actions collectives d'information sur les droits et les dispositifs d'accès à l'emploi	Sensibilisation à l'utilisation des technologies numériques dans le cadre de la recherche d'emploi et de formation	CSCI / Pôle Emploi	DIRECCTE	

Enjeu 3 : Agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Porteur de projet	Partenaires	Financements envisagés
Maintenir et redynamiser l'activité économique au sein du quartier	Permettre le maintien et le développement des commerces et entreprises du quartier	Renforcer le suivi et l'accompagnement des commerces et entreprises du quartier	CMA / CCI		Conseil Régional (cofinancement pour diagnostic)
		Développer et coordonner les animations commerciales	Ville	Unions commerciales / PLDE (Pays de Saint-Omer)	
	Favoriser l'installation et la reprise de commerces / entreprises	Réaliser une étude sur les locaux commerciaux vides et les freins à leur remise sur le marché (loyers) Valoriser ces locaux dans l'objectif d'une remise sur le marché	Saint-Omer Développement	AUDRSO	
		Mettre en place des aides à l'installation et à la reprise de commerces / entreprises	CDC		
	Encourager l'entreprenariat au sein du quartier prioritaire	Créer des permanences délocalisées de structures d'accompagnement à la création d'entreprises (dans le cadre du point info emploi-formation)		CMA / CCI / Boutique Gestion Espace	
		Sensibiliser les jeunes à l'entreprenariat (collège / lycée)	Entreprendre pour apprendre (EPA)	Education Nationale / Boutique Gestion Espace	